



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants
Séance ordinaire du conseil des commissaires
25 octobre 2017

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Programme d'études de l'école primaire

CC-1701025-ED-0026

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-ED-0111, autorisant la tenue d'une consultation sur la politique n° 1999-ED-03 : *Programme d'études de l'école primaire*;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 12 octobre 2017 et que la rétroaction reçue a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 1999-ED-03 : Programme d'études de l'école primaire.

Adopté à l'unanimité

Politique sur la suspension des cours et/ou la fermeture d'urgence des établissements lors de circonstances inhabituelles et imprévues ou d'intempéries

CC-171025-HR-0027

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-170426-HR-0068, autorisant la tenue d'une consultation sur la politique n° 2006-HR-07 : *Suspension des cours et/ou fermeture d'urgence des établissements lors de circonstances inhabituelles et imprévues ou d'intempéries*;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 5 juin 2017 et que la rétroaction reçue a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2006-HR-07: *Suspension des cours et/ou fermeture d'urgence des établissements lors de circonstances inhabituelles et imprévues ou d'intempéries*.

Adopté à l'unanimité

États financiers 2016-2017

CC-171025-FR-0028

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire de déposer, chaque année, ses états financiers;

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé la vérification des opérations financières de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), un avis public a été donné le 12 juillet 2017;

ATTENDU QUE les états financiers 2016-2017, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Surplus accumulés au début	6 885 293 \$
<u>Exercice</u>	
Total des revenus	160 509 318 \$
Total des dépenses	<u>160 592 126 \$</u>
Surplus de l'exercice	(82 808 \$)
Surplus accumulés à la fin	6 802 485 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité de vérification, les états financiers vérifiés 2016-2017 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2017 soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés par le directeur général.

Adopté à l'unanimité

État des taxes scolaires qui restent dues

CC-171025-FR-0029

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, conformément aux articles 339 et 340 de la *Loi sur l'instruction publique*, l'état des taxes scolaires qui restent dues au 17 octobre 2017 qui a été préparé par le directeur du Service des ressources financières pour le directeur général et dont le montant s'élève à 12 937 756,27 \$.

Adopté à l'unanimité

Consultation – critères d'inscription

CC-171025-TS-0030

ATTENDU QUE l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) stipule que la commission scolaire doit adopter des critères d'inscription;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 193 (6) de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les modifications apportées à la politique n° 2014-TS-04 : *Critères d'inscription*;

ET QUE les modifications à la politique fassent l'objet d'une consultation de 40 jours du comité de parents, débutant le 26 octobre 2017 et se terminant le 4 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité

Entente relative à l'intervention policière du Service de police de Repentigny dans les établissements d'enseignement de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

CC-171025-CA-0031

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté le *Règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Service de police de la Ville de Repentigny approuvent le *Cadre de référence de la présence policière dans les établissements d'enseignement : table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire* actuellement en vigueur, qu'ils ont inscrit plusieurs de ces dispositions dans l'entente négociée et qu'ils conviennent de se reporter à ces dispositions au besoin;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve *l'Entente relative à l'intervention policière du Service de police de Repentigny dans les établissements d'enseignement de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Projet de loi 87 – personne désignée pour recevoir les divulgations d'actes répréhensibles

CC-171025-CA-0032

ATTENDU QUE le projet de loi 87 : *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics* est entré en vigueur le 1^{er} mai 2017;

ATTENDU QUE la Loi fait obligation à chaque commission scolaire de désigner un responsable du suivi et du traitement des divulgations d'actes répréhensibles, tel qu'il est décrit dans la Loi;

ATTENDU QUE le responsable désigné doit se rendre accessible aux employés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vertu des dispositions de la Loi et des directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme le commissaire à l'éthique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier comme personne responsable de recevoir et de traiter les divulgations d'actes répréhensibles, conformément à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics*.

Adopté à l'unanimité

Répertoire de professionnels – architectes

CC-171025-MR-0033

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170524-MR-0089 approuvant la publication d'un avis public de qualification des prestataires de services pour la création d'un nouveau répertoire de professionnels;

ATTENDU QU'un appel de candidatures public a été lancé et que les soumissions ont été ouvertes le 11 octobre 2017;

ATTENDU QUE, le 23 octobre 2017, le comité de sélection a étudié et évalué toutes les candidatures reçues d'architectes et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la liste des architectes qui seront inclus dans le répertoire de professionnels pour les projets dont le total des honoraires est inférieur à 100 000,00 \$, conformément au document n° SWLSB-2017/10/25-MR-001;

QUE, conformément à l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, un avis public de qualification soit publié à nouveau au moins une fois l'an de façon à permettre la qualification d'autres prestataires de services pendant la période de validité de la liste, laquelle ne peut excéder trois ans;

ET QUE les services de ces architectes soient retenus pour préparer les plans et devis des projets entrepris par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la réfection, l'entretien et la rénovation de ses bâtiments.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Sergio Di Marco, Robert Dixon, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
ABSTENTIONS :	Dean Dugas, Guy Gagnon

Répertoire de professionnels – ingénieurs civils et ingénieurs en structure

CC-171025-MR-0034

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170524-MR-0089 approuvant la publication d'un avis public de qualification des prestataires de services pour la création d'un nouveau répertoire de professionnels;

ATTENDU QU'un appel de candidatures public a été lancé et que les soumissions ont été ouvertes le 11 octobre 2017;

ATTENDU QUE, le 23 octobre 2017, le comité de sélection a étudié et évalué toutes les candidatures reçues d'ingénieurs civils et d'ingénieurs en structure et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la liste des ingénieurs civils et des ingénieurs en structure qui seront inclus dans le répertoire de professionnels pour les projets dont le total des honoraires est inférieur à 100 000,00 \$, conformément au document n° SWLSB-2017/10/25-MR-002;

QUE, conformément à l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, un avis public de qualification soit publié à nouveau au moins une fois l'an de façon à permettre la qualification d'autres prestataires de services pendant la période de validité de la liste, laquelle ne peut excéder trois ans;

ET QUE les services de ces ingénieurs soient retenus pour préparer les plans et devis des projets entrepris par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la réfection, l'entretien et la rénovation de ses bâtiments.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Sergio Di Marco, Robert Dixon, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
ABSTENTIONS :	Dean Dugas, Guy Gagnon

Répertoire de professionnels – ingénieurs mécaniciens et ingénieurs électriciens

CC-171025-MR-0035

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170524-MR-0089 approuvant la publication d'un avis public de qualification des prestataires de services pour la création d'un nouveau répertoire de professionnels;

ATTENDU QU'un appel de candidatures public a été lancé et que les soumissions ont été ouvertes le 11 octobre 2017;

ATTENDU QUE, le 23 octobre 2017, le comité de sélection a étudié et évalué toutes les candidatures reçues d'ingénieurs mécaniciens et d'ingénieurs électriciens et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la liste des ingénieurs mécaniciens et des ingénieurs électriciens qui seront inclus dans le répertoire de professionnels pour les projets dont le total des honoraires est inférieur à 100 000,00 \$, conformément au document n° SWLSB-2017/10/25-MR-003;

QUE, conformément à l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, un avis public de qualification soit publié à nouveau au moins une fois l'an de façon à permettre la qualification d'autres prestataires de services pendant la période de validité de la liste, laquelle ne peut excéder trois ans;

ET QUE les services de ces ingénieurs soient retenus pour préparer les plans et devis des projets entrepris par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la réfection, l'entretien et la rénovation de ses bâtiments.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Sergio Di Marco, Robert Dixon, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
ABSTENTIONS :	Dean Dugas, Guy Gagnon

Répertoire de professionnels – ingénieurs en géotechnique

CC-171025-MR-0036

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170524-MR-0089 approuvant la publication d'un avis public de qualification des prestataires de services pour la création d'un nouveau répertoire de professionnels;

ATTENDU QU'un appel de candidatures public a été lancé et que les soumissions ont été ouvertes le 11 octobre 2017;

ATTENDU QUE, le 23 octobre 2017, le comité de sélection a étudié et évalué toutes les candidatures reçues d'ingénieurs en géotechnique et a préparé une recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la liste des ingénieurs en géotechnique qui seront inclus dans le répertoire de professionnels pour les projets dont le total des honoraires est inférieur à 100 000,00 \$, conformément au document n° SWLSB-2017/10/25-MR-004;

QUE, conformément à l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, un avis public de qualification soit publié à nouveau au moins une fois l'an de façon à permettre la qualification d'autres prestataires de services pendant la période de validité de la liste, laquelle ne peut excéder trois ans;

ET QUE les services de ces ingénieurs soient retenus pour préparer les plans et devis des projets entrepris par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour la réfection, l'entretien et la rénovation de ses bâtiments.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Sergio Di Marco, Robert Dixon, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Jennifer Maccarone, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, Bob Pellerin
ABSTENTIONS :	Dean Dugas, Guy Gagnon

Engagement d'un entrepreneur – déneigement et salage

CC-171025-MR-0037

ATTENDU QUE les contrats de déneigement et de salage pour les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont pris fin le 30 juin 2017;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour des services de déneigement et de salage pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 et que les soumissions ont été ouvertes le 5 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat de déneigement et de salage aux écoles et aux centres de Laval, pour les années scolaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 à **Gérard Trépanier et fils inc.**, au coût total de 517 898,00 \$, avant les taxes (595 453,23 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Bon de commande – École Peter Hall

CC-171025-ED-0038

ATTENDU QUE l'École Peter Hall fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE l'École Peter Hall expédie une facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 581 082,00 \$, toutes taxes comprises, reçue de **l'École Peter Hall** pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité

Bon de commande – École Le Sommet

CC-171025-ED-0039

ATTENDU QUE l'École Le Sommet fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE l'École Le Sommet expédie une facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 965 968,00 \$, toutes taxes comprises, reçue de **l'École Le Sommet** pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité

Consultation – politique d'évaluation du personnel

CC-171025-HR-0040

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources humaines a reçu le mandat de mettre au point un processus d'évaluation du personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le projet de politique d'évaluation du personnel, conformément au document n° SWLSB-2017/10/25-HR-001.

ET QUE, conformément aux politiques de gestion de la commission scolaire, le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 40 jours commençant le 26 octobre 2017 et se terminant le 4 décembre 2017 auprès du Syndicat des enseignants et enseignants Laurier, de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL), de l'Association québécoise des cadres scolaires – section SWL (AQCS), du SEPB-Québec-FTQ (section locale 577), de la CSN-18 et du syndicat des professionnelles et professionnels.

Adopté à l'unanimité